



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **7 février 2022 à 20 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 437 496 du cadastre du Québec (12, rue Ovila)

Demande de Vincent Fournier portant le numéro 2022-01-0001 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'annexion d'une remise à un pavillon outdooring contrairement à la distance minimum de 2 mètres requise à l'article 5.4.4 h) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

Lot numéro 5 145 040 du cadastre du Québec (21, Val-des-Sapins)

Demande de Martin Racine portant le numéro 2022-01-0002 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre le lotissement d'un lot ayant une profondeur minimale de 63,68 mètres plutôt que 75 mètres, tel que prescrit à l'article 5.1.4.2 c) du règlement de lotissement numéro 004-2013 en vigueur.

Lot numéro 5 437 388 du cadastre du Québec (41, Carolann)

Demande de Yvan Verville portant le numéro 2022-01-0003 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage ayant une porte d'une hauteur maximale de 3,66 mètres plutôt que 3 mètres, une hauteur de mur d'au plus 4,30 mètres plutôt que 3.5 mètres et un appentis ayant une largeur d'au plus 3,65 mètres plutôt que les 3 mètres maximum autorisés, le tout contrairement aux articles article 5.4.2 e), 5.4.2.1 f) et 5.4.2.1 e) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À BEULAC-GARTHBY, CE 20 JANVIER 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 20 janvier 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**